



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS

SYNDICAT MIXTE DU PAYS VENDOMOIS

* * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

* * *

SEANCE DU MERCREDI 05 JUILLET 2023

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le

13 SEP. 2023

* * *

Le mercredi 05 juillet 2023, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Vendômois, convoqués le 12 juin 2023, se sont réunis à la Halle de Saint-Amand-Longpré, sous la présidence de Claire FOUCHER MAUPETIT, Présidente.

Nombre de délégués au moment du vote					Résultat du vote		
En exercice	Présents	Distanciel	Pouvoirs	Votants	Pour	Contre	Abstentions
112	52	8	14	74	74	0	0

OBJET : PROLONGATION DU CLS DU PAYS VENDOMOIS JUSQU'EN DECEMBRE 2023

Représentants du Conseil Départemental :

Étaient présents :

MONTOIRE-S/LOIR Claire FOUCHER-MAUPETIT
PERCHE Bernard PILLEFER

Absents ayant donné procuration :

PERCHE Florence DOUCET à Bernard PILLEFER
MONTOIRE-S/LOIR Philippe MERCIER à VALLEE DE RONSARD P COCHONNEAU

Étaient absents excusés :

VENDOME Philippe GOUET
VENDOME Monique GIBOTTEAU

Représentants des Communautés de Communes :

Étaient présents :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Jacky FOUSSARD
COMMUNAUTE DES COLLINES DU PERCHE Karine GLOANEC MAURIN
COMMUNAUTE DU PERCHE ET HAUT VENDOMOIS Pierre SOLON

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Laurent BRILLARD
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Thierry FLEURY
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TERRITOIRES VENDOMOIS Dominique DHUY

Représentants des Communes :

Étaient présents :

ARTINS	P HUGUET	LA CHAP VICOMTESSE	Y BELOEIL	ST-FIRMIN-DES-PRES	S BARANGER
AUTHON	JL CINTRAT	LA FONTENELLE	C LECOMTE	SAINT GOURGON	JM CROSNIER
AZE	M BOULAY	LANCE	Y TRIMARDEAU	SAINT GOURGON	P LARANGE
BAILLOU	S GAUTIER	LAVARDIN	P LEDUC	ST JEAN FROIDMENTEL	C GOURDEL
BREVAINVILLE	D BRUNET	LE GAULT DU PERCHE	S PROVOT	ST JEAN FROIDMENTEL	C BASTIEN
BREVAINVILLE	J GAUVAIN	LE PLESSIS DORIN	C GERNOT	ST MARC DU COR	MC OROSQUETTE
CELLE	JC GERBAUD	LE PLESSIS DORIN	C RENVOISE	SAINT RIMAY	Y ROLLAND
CORMENON	G BOULAY	LES ROCHES L'EVEQUE	B BAILLY	SARGE	M ROUSSEAU
COUETRON AU PERCHE	A DE PONTBRIAND	LE TEMPLE	JM PAPOT	SARGE	R PAVEE
CRUCHERAY	B BARBIER	LUNAY	M CHARTRAIN	SAVIGNY	J PRENANT
DANZE	F BRAULT	MARCILLY EN BEAUCE	MC SAUVE	SELOMMES	P BELLANGER
EPUISAY	D BRIANT	MAZANGE	P BRIONNE	TERNAY	L KERICHARD
FONTAINE LES COTEAUX	JL HUARD	MONDOUBLEAU	JC THUILLIER	THORE LA ROCHETTE	T BOULAY
FORTAN	M CASROUGE	MOREE	A BOURGEOIS	TOURAILLES	C MONTARU
FRETEVAL	J DURAND	NOURRAY	F SIMON	VALLEE DE RONSARD	P COCHONNEAU
FRETEVAL	P LERICHE	NOURRAY	D PHELUT	VILLAVARD	A HOUDEBERT
GOMBERGEAN	S DEUX	PEZOU	G FAUDET	VILLEPORCHER	P BOUCHET
HOUSSAY	C NAUCHE	SAINT AMAND LONGPRE	JM CHALON	VILLEROMAIN	T CORMIER
HUISSEAU EN BEAUCE	C FEDELE	SAINT AMAND LONGPRE	D ROGER	VILLIERSFAUX	S NORGUET

Était en distanciel :

AREINES	E RIOTTEAUX	LA VILLE AUX CLERCS	B DUPRE	SAINTE ANNE	PA VIOLET
BOURSAY	E AMBROSI	MONTROUVEAU	C MONIER	TROO	D CALEGARI-JEHL
CHOUE	F GAULLIER	PERIGNY	K PESCHARD		

Absents ayant donné procuration :

BOUFFRY M SORIA à SELOMMES P BELLANGER
 FAYE A GARNIER à HUISSEAU EN BEUCE C FEDEL
 LA CHAP ENCHERIE A CASSANT à SAVIGNY SUR BRAYE J PRENANT
 LES HAYES JP PROVENDIER à ARTINS P HUGUET
 LIGNIERES D PICHARD à GOMBERGEAN S DEUX
 NAVEIL M ROYER MARTY à LUNAY M CHARTRAIN
 RUAN SUR EGVONNE A BRUNET à LANCE Y TRIMARDEAU

SAINT-ARNOULT S HENRY à AZE M BOULAY
 ST HILAIRE LA GRAVELLE K TOUZET à LA VILLE AUX CLERCS B DUPRE
 ST MARC DU COR MC OROSQUETTE à MONDOUBLEAU JC THUILLIER
 VILLETRUN S FERME à CONSEIL DEPARTEMENTAL C FOUCHER MAUPETIT
 VILLIERS SUR LOIR A PIGOREAU à LA CHAP VICOMTESSE Y BELOEIL

Représentants des Communes - étaient absents :

AMBLOY	J TESTAUX	MESLAY	S NALLET	ST-JACQUES-GUERETS	L SAILLARD
BEAUCHENE	V TOMPA	MOISY	C BEAUDOUX	ST-MARTIN-DES-BOIS	P DAUFFY
BONNEVEAU	M HUARD	MONTOIRE	A TAFIET	ST-OUEN	J VAILLANT
BUSLOUP	C STEGRE	OUZOUEUR LE DOYEN	R BOUCHET	SASNIERES	C GRANGER
CHAUVIGNY DU PERCHE	D PERIN	PRAY	Y GRIET	SOUGE	B BONHOMME
COULOMMIERS LA TOUR	A SOUVERAIN	PRUNAY CASSEREAU	C HABOLD	VENDOME	F CASSAUD
DROUE	C MONNIER	RAHART	L BLUET	VILLEBOUT	D ALAZARD
FONTAINE RAOUL	J LEBERT	RENAY	P LEMONNIER	VILLECHAUVE	S GUERIN
LE POISLAY	N CHARRIER	ROCE	R CHEVALLIER	VILLEDIEU LE CHATEAU	P MARQUENET
LES ESSARTS	G SOURIAU	ROMILLY DU PERCHE	R VASSAUX	VILLEMARDY	P NOYAU
LISLE	M GOUET			VILLERABLE	I GUERIN

A titre consultatif, représentant du Conseil Régional du Centre Val de Loire :

Était absente : Delphine BENASSY

OBJET : PROLONGATION DU CLS DU PAYS VENDOMOIS JUSQU'EN DECEMBRE 2023**EXPOSE**

La Présidente informe que lors du dernier COPIL du Contrat Local de Santé (CLS) du 21 mars 2023, l'ARS a proposé de prolonger le 2nd Contrat Local de Santé jusqu'au 31 décembre 2023 alors qu'il devait s'achever le 30 juin. L'objectif attendu est de rédiger un nouveau contrat pour établir un 3^{ème} CLS.

Elle rappelle que le CLS est un outil de mise en œuvre et de déploiement des politiques de santé sur le territoire ; le CLS permet une priorisation des actions en matière de santé et une meilleure coordination des acteurs locaux de santé.

PROPOSITION

Considérant que la santé est une priorité sur le territoire du Pays Vendômois, que cette politique publique concerne chaque habitant et qu'elle est essentielle à l'attractivité du territoire, elle propose de prolonger le CLS actuel jusqu'en décembre 2023 en vue d'établir un nouveau contrat sur 4 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical

DECIDENT :

- D'approuver la prolongation du CLS jusqu'en décembre 2023
- D'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Certifié exécutoire
 Transmis au représentant de l'État
 Le 12/03/2023
 Publié ou notifié le 13/03/23
 Le Président



Ainsi fait et délibéré en Séance,
 Les jour, mois et an ci-dessus,
 La Présidente,

Claire FOUCHER-MAUPETIT